



### Délibération du Conseil Communautaire

\*\*\*\*\*

Le jeudi 26 septembre 2024 à 18h30, le conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois (CCPR) s'est réuni à Siorac de Ribérac sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 20 septembre 2024 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	58	
Titulaires présents	44	Allain Tricoire- Jean-Pierre Prigul – Bernadette Bazinet – Janick Laville -Jean-Didier Andrieux -Pascal Devars -Monique Boineau-Serrano – Jean-Pierre Prunier -Murielle Cassier -Didier Bazinet - Yves Mahaud -Philippe Bogaert -Alfred Gonnard - Jean-Marcel Beau – Bruno Limerat – Ludovic Gillaizeau – Francis Lafaye - Clément Lemercier -Nicolas Platon -Catherine Bezac-Gonthier - Laurent Casanave -Christine Laurent -Dominique Caillou -Catherine Esculier -Romain Perruchaud -Philippe Chotard -Christophe Rossard -Jean-Pierre Chaumette -Pierre Guigné – Francis Duverneuil – Virginie Mouche -Jean-Pierre Paretour – Joël De Luca - Gérard Caignard -Fabrice Boniface -Brigitte Pourtier -Philippe Dubourg -Priça Mortier -Pierre Janaillac -Edwige Badel – Joelle Saint Martin -Régis Defraye -Patrick Lachaud – Muriel Morlion
Suppléants présents	1	Marie-Christine Andrieux (Commune de Petit-Bersac)
Suppléants absents	14	Christine Berthé – Lisa Boyer – Michel Desmoulin – Corinne Ducoup -Philippe Boismoreau – Daniel Bonnefond -Joël Constant - Géry Denis -Gilles Mercier -Bernard Saint Martin – Jean-Claude Arnaud -Julie Bordet -Denis Ferrand – Marion Lafaye
Procurations	9	Lisa Boyer à Bernadette Bazinet Michel Desmoulin à Murielle Cassier Philippe Boismoreau à Francis Lafaye Joël Constant à Bruno Limerat Géry Denis à Francis Duverneuil Jean-Claude Arnaud à Didier Bazinet Julie Bordet à Edwige Badel Denis Ferrand à Pierre Janaillac Marion Lafaye à Joëlle Saint Martin

**DELIBERATION N° 2024 /138 : (Code Nomenclature /753)****DATE : 26 SEPTEMBRE 2024****RAPPORTEUR : Francis Lafaye****OBJET : Attribution de subventions au titre de l'OPAH-RR 2023**

Dans le cadre de l'OPAH 2023, les agents accompagnent les propriétaires bailleurs ou occupants souhaitant réaliser des travaux de rénovation énergétique ou d'adaptation du logement. Ainsi, les propriétaires ayant terminé leurs travaux ont perçu l'aide de l'Anah, et il convient désormais de leur verser la subvention qui leur a été attribuée au dépôt de leur dossier.

Commune	Nature des travaux	Montant TTC des travaux	Montrant HT retenus pour le calcul des aides	Subvention ANAH	Autre	Subvention CDC
La Tour Blanche	Travaux énergie	19 548,52 €	18 529,40 €	13 544 €		463,24 € ASE : 100 €
Ribérac	Travaux énergie	11 577,30 €	10 810,34 €	5 359 €	Carsat : 3 000 €	267,95 €
Segonzac	Travaux énergie	21 164,15 €	19 748,49 €	12 837 €		493,71 €
Lisle	Travaux énergie	26 039,13 €	24 673,10 €	13 837 €	CD24 : 1 500€	716,83 €
Tocane Saint-Apre	Travaux énergie	15 587,65 €	14 775,02€	11 104 €	CEE 4000 €	469,38 €
Ribérac	Travaux autonomie	9 845,18 €	8 597,13 €	4 299 €		429,86 €
Lisle	Travaux énergie	34 343,42 €	32 313,30€	22 504 €	CD24 : 1 500 €	807,83 € ASE : 100€

De plus, **depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024**, la CCPR n'octroie plus d'aide financière pour les dossiers d'aide aux travaux d'amélioration énergétique et/ou adaptation. Néanmoins elle assure gratuitement le suivi administratif et technique des demandes des ménages aux ressources très modestes et modeste.

Il nous paraît intéressant de vous informer de l'état des dossiers déposés et dont les travaux sont terminés.

A titre informatif il est à noter que les premiers dossiers déposés en 2024 arrivent en demande de solde auprès des services de l'Anah :

<i>Commune</i>	<i>Nature des travaux</i>	<i>Montant TTC des travaux</i>	<i>Subvention ANAH</i>
Allemans	Travaux autonomie	5 890,91 €	3 909 €
Saint Martin de Ribérac	Travaux énergie	10 138,48 €	6 452 €
Tocane Saint-Apre	Travaux autonomie	5 958.96 €	3 792 €
Saint Martin de Ribérac	Travaux autonomie	10 160 €	6 741 €
Lisle	Travaux autonomie	5 565,77€	3 542 €

Le conseil communautaire à l'unanimité décide de se prononcer favorablement sur le versement de la subvention des propriétaires ayant engagé les démarches en 2023 et ayant terminé leurs travaux.

Décision du Conseil Communautaire :

**Votes pour : 54**

**Votes contre : 0**

**Abstentions : 0**

Publié le 16/10/2024

**Le Président de la Communauté  
de Communes du Périgord Ribéracois  
Didier Bazinet**

**La secrétaire de séance  
du 26 septembre 2024  
Murielle Cassier**



Signature numérique de Didier BAZINET  
PRESIDENT

Le 07/10/2024 19:00:34